



Extrait du registre des décisions

Bureau du 17 mars 2022

n° 034-22

Objet : RS - Passation d'un avenant aux marchés de travaux F21061 et F21062 relatifs à la phase 2 des travaux d'aménagement de la place de la Gare sur la commune de Chambéry

- date de convocation le 11 mars 2022 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Pierre Duperier - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 17 mars 2022

délibération n° 034-22

objet **RS - Passation d'un avenant aux marchés de travaux F21061 et F21062 relatifs à la phase 2 des travaux d'aménagement de la place de la Gare sur la commune de Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 125-21 du 9 septembre 2021, l'attribution du marché de travaux pour la phase 2 de l'aménagement de la place de la Gare sur la commune de Chambéry.

Les travaux ont été allotés et attribués comme suit :

- lot 1 : terrassement / voirie et réseaux divers / revêtements enrobé, codifié F21061, attribué à l'entreprise Spie Batignolles Blondet pour un montant de 129 891,80 € HT,
- lot 2 : plantations / mobiliers urbains / revêtement béton, codifié F21062, attribué au groupement Gonthier / Sols Savoie pour un montant de 94 994,94 € HT.

Durant l'exécution des travaux, des modifications ont été apportées par le maître d'ouvrage nécessitant la modification à la hausse et à la baisse de certaines quantités prévues dans les marchés initiaux, d'une part, et la création de prix nouveaux pour réaliser des prestations supplémentaires, d'autre part.

Les présents avenants aux deux marchés de travaux ont pour objet de valider les modifications intervenues en cours de travaux et les prix nouveaux, dont les listes se trouvent dans les avenants annexés à la présente décision.

Les tableaux suivants présentent l'impact financier des modifications pour chaque lot :

Lot 1

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	129 891,80 €	25 978,36 €	155 870,16 €
Modifications des quantités	- 7 309,60 €	- 1 461,92 €	- 8 771,52 €
Plus-values liées aux prix nouveaux	4 488,40 €	897,68 €	5 386,08 €
Avenant n° 1	- 2 821,20 €	- 564,24 €	- 3 385,44 €
Marché après avenant n° 1	127 070,60 €	25 414,12 €	152 484,72 €

Le montant de l'avenant du lot 1 correspond à une diminution de 2,17 % du montant du marché initial.

Lot 2

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	94 994,94 €	18 998,99 €	113 993,93 €
Modifications des quantités	999,00 €	199,80 €	1 198,80 €
Plus-values liées aux prix nouveaux	-	-	-
Avenant n° 1	999,00 €	199,80 €	1 198,80 €
Marché après avenant n° 1	95 993,94 €	19 198,79 €	115 192,73 €

Le montant de l'avenant du lot 2 correspond à une augmentation de 1,05 % du montant du marché initial.

Au global des deux lots, l'impact financier des modifications est donc de -1 822,20 € HT, portant le montant global de l'opération à 223 064,54 € HT, au lieu de 224 886,74 € HT prévu initialement, soit une diminution de 0,81 %.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 125-21 du Bureau du 9 septembre 2021, approuvant l'attribution des marchés de travaux pour les aménagements de la place de la Gare, phase 2, sur la commune de Chambéry,

Vu les marchés de travaux F21061 et F21062,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 1 en moins-value au marché de travaux F21061 concernant le lot 1 des travaux d'aménagement de la place de la Gare, phase 2, sur la commune de Chambéry pour un montant de -2 821,20 € HT,

Article 2 : approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F21062 concernant le lot 2 des travaux d'aménagement de la place de la Gare, phase 2, sur la commune de Chambéry pour un montant de 999,00 € HT,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer ces avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 034-22

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant aux marchés de travaux F21061 et F21062 relatifs à la phase 2 des travaux d'aménagement de la place de la Gare sur la commune de Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	24 mars 2022
Annexe(s) :	Avenant 1 F21061 Place de la Gare à Chambéry, Avenant 1 F21062 Place de la Gare à Chambéry, Plan de situation Place de la Gare à Chambéry

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220324-lmc1H26974H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26974H1

Date de transmission en Préfecture :	24 mars 2022
Date de réception en Préfecture :	24 mars 2022
Publication :	jeudi 24 mars 2022